

(Texte)

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, si l'on fait bien attention aux termes, on constate qu'on a employé le mot «dishonest»; je n'ai pas dit «deshonnête», j'ai dit malhonnête.

**L'hon. M. Lambert:** C'est la même chose!

**M. Grégoire:** On voit que l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne comprend pas les subtilités de la langue française.

**L'hon. M. Lambert:** Bien plus que vous le pensez!

**M. Grégoire:** C'est peut-être la raison pour laquelle il est encore dans le champ de patates!

Étant donné la façon malhabile dont ce bill a été présenté par l'honorable député de Northumberland, je crois de mon devoir de reprendre ce qu'elle a déclaré au début de ses remarques.

Nous ne nous opposons pas au bill en question, monsieur l'Orateur. Je vois dans ce bill une liste des universités qui ont été citées tout à l'heure; je vois l'Université Laval qui est une très grande université—j'y ai étudié la philosophie pendant un an sous la direction de maîtres compétents, et j'ai eu l'occasion d'y obtenir un diplôme. J'ai également étudié pendant plusieurs années à la faculté de droit. J'ai aussi obtenu mon B.A.—même si j'ai fait mon cours au collège des Jésuites, le B.A. nous était attribué par l'Université Laval.

Je vois l'honorable député de Drummond-Arthabaska (M. Pepin). Je crois qu'il a déjà été professeur à l'Université Laval.

**M. Pepin:** Non.

**M. Grégoire:** Non. Pas celle-là; il n'a pas eu la chance de venir dans une si grande université.

Maintenant, je remarque aussi les noms de collèges tels que le Brébeuf...

**M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable député de Lapointe ne vient pas justement de prouver ce qu'avancait l'honorable député de Northumberland, c'est-à-dire que le député de Lapointe et son collègue, le député de Villeneuve, allaient employer toutes sortes de méthodes pour empêcher l'adoption du bill, cet après-midi? C'est exactement ce que l'honorable député de Northumberland a affirmé.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, il y a quelque chose qui ne marche pas. C'est le quatrième membre du parti libéral qui se lève pour prendre la parole sur ce sujet; trois conservateurs ont parlé. C'est seulement le deuxième créditiste qui parle et vous venez dire que c'est nous qui bloquons le bill!

Monsieur l'Orateur, je pense bien que les libéraux savent mal calculer aujourd'hui.

Par ailleurs, si un bill est présenté en vue de constituer en corporation l'Association des universités et des collèges du Canada, il me semble que j'ai au moins le droit de parler une fois.

L'honorable député de Northumberland a cité des paroles que j'avais prononcées, et à ce moment-là, je l'avais fait avec des chiffres à l'appui. Il me semble que c'est mon droit de les reprendre, puisque l'honorable député a ouvert la porte, et de corriger un peu l'atmosphère qu'elle a voulu créer.

Quand j'ai dit: «Ce n'est plus de la liberté de parole, mais c'est de la licence, c'est de l'abus», à ce moment-là, 229 discours avaient été prononcés et 119 heures avaient été passées sur le même sujet. Or, cela fait à peine 45 minutes que nous étudions le bill S-36.

C'est pourquoi, je dis que ce bill a été présenté de façon malhonnête, puisqu'on a comparé un débat qui a duré 29 jours à un qui dure depuis 45 minutes. Ce bill a été introduit de façon incompétente, et je n'hésite pas à le dire.

Monsieur l'Orateur, j'étais à la veille de dire que je voyais des collèges comme le collège Brébeuf, le collège Sainte-Marie—je vais me renseigner pour savoir en quel honneur le collège des Jésuites Saint-Charles-Garnier, de Québec, n'est pas compris dans cette liste, parce qu'à mon avis, le recteur de ce collège, le père Larivière, est un professeur éminent et excessivement compétent. Il a été pendant longtemps président des collèges classiques du Québec; le collège des Jésuites faisait partie de cela.

Ce bill a pour effet de réunir en corporation l'Association des universités et collèges, la Conférence des universités, la Fondation des collèges classiques. Dans la Fondation des collèges classiques, il y avait le collège Saint-Charles-Garnier de Québec, puisque son directeur a été président de la Fondation des collèges classiques pendant plusieurs années et l'a dirigée d'une façon habile et compétente.

Alors, je serais porté à me demander s'il n'y a pas eu un oubli. Mais à toute éventualité, pour être sûr qu'il n'y a pas d'erreur...

(Traduction)

**Mlle Jewett:** Cette sorte de question peut être posée à l'étape du comité.

(Texte)

**M. Grégoire:** Nous allons justement la poser quand ce bill sera étudié en comité. Mais auparavant, je voulais faire remarquer ce fait, l'honorable député de Northumberland admettra avec moi qu'il était normal et naturel, lorsque j'ai vu la liste des collèges, que je m'attende à voir en premier, l'Université Laval et le collège Saint-Charles-Garnier de Québec. J'étais heureux d'y